



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

27 mai 1997

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Environnement

(Programme 10 du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	4
B. Direction exécutive et administration	6
1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale	6
2. Gestion du Fonds pour l'environnement	9
3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	10
C. Programme de travail	12
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	16
2. Production et consommation durables	20
3. Un environnement plus favorable à la santé et au bien-être des personnes	23
4. Mondialisation et environnement	26

* Le présent document contient le chapitre 12 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session* (A/52/6/Rev.1).

Chapitre 12

Environnement

(Programme 10 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Vue d'ensemble

- 12.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été institué par la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, datée du 15 décembre 1972, qui constituait également le Conseil d'administration du PNUE en tant qu'organe directeur et un secrétariat pour centraliser l'action en matière d'environnement et réaliser la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Les ressources extrabudgétaires versées au PNUE sont administrées par son directeur exécutif conformément aux règles du Fonds pour l'environnement.
- 12.2 Le programme, qui relève du PNUE, lequel agit en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales compétents, selon qu'il convient, tend d'une manière générale à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures.
- 12.3 Le mandat du PNUE a été confirmé par plusieurs résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUE. Par ailleurs, Action 21 a suscité l'élargissement et le renforcement du rôle du PNUE et de son conseil d'administration et énoncé ce que le PNUE devrait entreprendre pour contribuer à son exécution. En outre, le PNUE est le secrétariat de plusieurs conventions de portée mondiale et régionale qui ont été adoptées dans des domaines liés à ses activités.
- 12.4 Le secrétariat est dirigé par un directeur exécutif qui est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général. Agissant sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration, le Directeur exécutif administre le Fonds pour l'environnement.
- 12.5 Le programme intégré pour l'exercice biennal vise à atteindre les objectifs suivants : premièrement, élaborer et promouvoir des évaluations scientifiques faisant le point des connaissances; deuxièmement, formuler les principes pouvant servir à renforcer la gestion de l'environnement; troisièmement, utiliser les acquis scientifiques pour forger un consensus touchant les principaux problèmes liés à la dégradation de l'environnement; quatrièmement, aider les gouvernements, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, à formuler des stratégies de gestion de l'environnement; et cinquièmement, promouvoir une coopération et une coordination plus efficaces dans le domaine de l'environnement avec des partenaires du système des Nations Unies et extérieurs à ce système.
- 12.6 Sur les trois scénarios de ressources présentés par le Directeur exécutif en février 1997 au Conseil d'administration à sa dix-neuvième session, le scénario le plus bas décrivait un budget-programme de 80 millions de dollars et un budget des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration de 32,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. Par sa décision 19/22, le Conseil d'administration a approuvé un budget pour les activités de programme du Fonds d'un montant de 75 millions de dollars, soit 17 % de moins que le budget initialement approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997 (90 millions de dollars), et un budget des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration d'un montant de 28,5 millions de dollars. En conséquence, compte tenu des dispositions de cette décision, le secrétariat du PNUE procède actuellement à la révision du programme de travail pour 1998-1999 présenté au Conseil sur la base du

scénario de ressources le plus bas. Le PNUE rendra compte au Conseil de l'application de cette décision vers la fin de 1997.

12.7 Le montant des ressources proposé pour l'exercice biennal 1998-1999 au titre de ce chapitre fait apparaître une augmentation de 351 400 dollars (4,2 %) due à des augmentations et à des diminutions des crédits demandés au titre de différents objets de dépense, parmi lesquelles la proposition tendant à supprimer un poste P-5 et trois postes d'agent local que l'amélioration de l'intégration des activités du PNUE a rendus superflus.

12.8 Les ressources totales au titre du chapitre 12 pour 1998-1999 se répartiraient comme suit :

<i>Programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Organes directeurs	15,5	—
B. Direction exécutive et administration	47,4	12,5
C. Programme de travail	37,1	87,5
Total	100,0	100,0

Tableau 12.1

Prévisions de dépenses, par élément

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Élément</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4
B. Direction exécutive et	3 566,8	4 032,5	111,0	2,7	4 143,5	266,6	4 410,1
C. Programme de travail	2 846,3	2 661,4	387,5	14,5	3 048,9	405,0	3 453,9
D. Appui aux programmes	3 849,5	—	—	—	—	—	—
Total	11 809,8	8 231,1	351,4	4,2	8 582,5	721,9	9 304,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	7 089,2	5 550,8	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	6 000,0
	34 766,4	62 703,3	b) Activités de fond :	65 816,1
	38 620,0	25 334,4	Fonds d'affectation spéciale généraux	23 440,5
			Fonds pour l'environnement	
	121 323,4	68 499,3	c) Projets opérationnels :	80 000,0
			Fonds pour l'environnement	
	31 378,6	36 178,0	Fonds d'affectation spéciale pour la	34 308,3
	12 677,0	26 344,0	coopération technique	26 344,0
			Contributions de contrepartie	
Total	245 854,6	224 609,8		235 908,9
Total 1) et 2)	257 664,4	232 840,9		245 213,3

Tableau 12.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	9 315,8	6 060,6	452,0	7,4	6 512,6	615,1	7 127,7
Autres dépenses de personnel	1 556,0	1 389,7	(105,5)	(7,5)	1 284,2	12,8	1 297,0
Consultants et experts	116,4	238,3	(37,0)	(15,5)	201,3	24,6	225,9
Voyages	253,4	296,8	(13,5)	(4,5)	283,3	10,8	294,1
Services contractuels	64,9	34,0	—	—	34,0	7,1	41,1
Frais généraux de fonctionnement	403,2	156,5	37,7	24,0	194,2	38,2	232,4
Dépenses de représentation	7,8	5,1	—	—	5,1	1,1	6,2
Fournitures et accessoires	42,4	47,4	—	—	47,4	9,9	57,3
Mobilier et matériel	49,9	2,7	17,7	655,5	20,4	2,3	22,7
Total	11 809,8^a	8 231,1	351,4	4,2	8 582,5	721,9	9 304,4

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
Postes	110 472,1	97 876,2	101 804,7
Autres dépenses de personnel	12 002,8	11 875,4	12 582,1
Consultants et experts	12 332,8	10 996,3	11 735,0
Voyages	13 753,1	12 803,2	13 270,2
Services contractuels	14 296,2	14 108,6	14 282,6
Frais généraux de fonctionnement	22 566,2	21 337,4	22 051,7
Fournitures et accessoires	2 463,4	2 077,2	2 135,6
Mobilier et matériel	4 179,5	2 411,4	2 557,9
Transformation et amélioration des locaux	14,2	55,0	59,4
Dépenses diverses	53 774,3	51 069,1	55 429,7
Total	245 854,6^a	224 609,8	235 908,9
Total 1) et 2)	257 664,4	232 840,9	245 213,3

^a La structure des sous-programmes ayant été réorganisée, les dépenses de 1994-1995 ne sont indiquées, dans les tableaux récapitulatifs, qu'au niveau du chapitre.

Tableau 12.3

Postes nécessaires
Unité administrative : Programme des Nations Unies pour l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	3	3	—	—	17	14	20	17
D-1	1	1	—	—	36	25	37	26
P-5	7	6	—	—	78	51	85	57
P-4/3	10	10	—	—	172	158	182	168
P-2/1	1	1	—	—	63	47	64	48
Total	23	22	—	—	367	296	390	318
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	7	7	8	8
Autres classes	5	5	—	—	128	91	133	96
Total	6	6	—	—	135	98	141	104
Autres catégories								
Agents locaux	14	11	—	—	289	206	303	217
Total	14	11	—	—	289	206	303	217
Total général	43	39	—	—	791	600	834	639

A. Organes directeurs

Tableau 12.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Organes directeurs	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4
Total	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4

Tableau 12.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Autres dépenses de personnel	1 363,6	1 313,7	(106,7)	(8,1)	1 207,0	10,3	1 217,3
Voyages	—	5,2	(5,2)	(100,0)	—	—	—
Services contractuels	—	32,3	—	—	32,3	7,1	39,4
Frais généraux de fonctionnement	155,6	138,4	(18,4)	(13,2)	120,0	26,2	146,2
Dépenses de représentation	5,1	5,1	—	—	5,1	1,1	6,2
Fournitures et accessoires	22,9	42,5	(16,8)	(39,5)	25,7	5,6	31,3
Total	1 547,2	1 537,2	(147,1)	(9,5)	1 390,1	50,3	1 440,4

12.9 Le Conseil d'administration, qui est composé de 58 membres, est l'organe directeur du PNUE. Le Conseil se réunit tous les deux ans et rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

12.10 Par sa décision 19/1 B, le Conseil d'administration a créé un Comité intersessions de haut niveau des ministres et responsables de l'environnement, composé de 36 membres et qui se réunira à Nairobi au moins une fois par an. Étant donné que cet organe intersessions assumera certaines des responsabilités du Conseil, la durée de la session ordinaire de celui-ci sera ramenée à cinq jours. La vingtième session du Conseil est prévue pour mai 1999.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Autres dépenses de personnel

12.11 Les ressources prévues (1 207 000 dollars) comprennent : 1 144 100 dollars au titre des services de personnel temporaire en vue des séances de la vingtième session du Conseil; 62 900 dollars au titre des heures supplémentaires du personnel affecté à cette session. La baisse de 106 700 dollars est due en partie à la diminution du volume de la documentation faisant suite à la décision 18/45 du Conseil.

Voyages

12.12 Le montant existant de 5 200 dollars ne sera plus nécessaire.

Services contractuels

12.13 Les ressources prévues (32 300 dollars) concernent la traduction contractuelle des documents urgents du PNUE qui ne peut être faite au PNUE même.

Frais généraux de fonctionnement et dépenses de représentation

12.14 Le montant demandé (125 100 dollars) permettrait de couvrir les frais suivants : a) location et entretien de matériel, entretien et maintenance du générateur et du matériel de traitement électronique de l'information (35 700 dollars); b) frais de communication, y compris au titre de l'envoi de documentation aux membres du Conseil (31 300 dollars); c) services divers, y compris les honoraires des techniciens et des ingénieurs du son chargés d'assurer le fonctionnement du matériel d'interprétation simultanée (53 000 dollars); et d) réceptions officielles que le Président du Conseil et le Directeur exécutif du PNUE donneront pendant la session du Conseil (5 100 dollars). La diminution de 18 400 dollars est due au fait qu'on a cessé de louer des minibus pour le transport local des représentants jusqu'au campus de Gigiri.

Fournitures et accessoires

12.15 Les ressources prévues (25 700 dollars) concernent les fournitures et accessoires d'impression. La diminution de 16 800 dollars est due à la réduction prévue de la documentation et des besoins en matière de fournitures et accessoires pour la session du Conseil.

B. Direction exécutive et administration

1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale

Tableau 12.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 618,3	2 967,4	101,1	3,4	3 068,5	247,4	3 315,9
Autres dépenses de personnel	43,9	75,4	—	—	75,4	2,5	77,9
Voyages	101,3	106,9	—	—	106,9	5,6	112,5
Frais généraux de fonctionnement	16,6	18,1	15,5	85,6	33,6	3,5	37,1
Fournitures et accessoires	2,5	4,9	4,9	100,0	9,8	1,9	11,7
Mobilier et matériel	—	—	9,2	—	9,2	2,2	11,4
Total 1)	2 782,6	3 172,7	130,7	4,1	3 303,4	263,1	3 566,5

2) Fonds extrabudgétaires

Provenance des fonds	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	1998-1999 Montant estimatif
i) Des organismes des Nations Unies	—	—	—
ii) Des activités extrabudgétaires	—	—	—
b) Activités de fond :			
Fonds d'affectation spéciale généraux	—	—	—
Fonds pour l'environnement	14 828,8	14 129,0	14 539,5
Total 2)	14 828,8	14 129,0	14 539,5
Total 1) et 2)	17 611,4	17 301,7	18 106,0

Tableau 12.7

Postes nécessaires

Programme : Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	—	—	—	—	1	1	1	1
D-2	1	1	—	—	6	5	7	6
D-1	—	—	—	—	4	2	4	2
P-5	4	4	—	—	8	5	12	9
P-4/3	3	3	—	—	16	8	19	11
P-2/1	—	—	—	—	2	2	2	2
Total	9	9	—	—	37	23	46	32
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	11	11	15	15
Total	4	4	—	—	11	11	15	15
Autres catégories								
Agents locaux	6	4	—	—	58	32	64	36
Total	6	4	—	—	58	32	64	36
Total général	19	17	—	—	106	66	125	83

- 12.16 La Direction exécutive et l'administration comprennent les éléments suivants : Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale, gestion du Fonds et Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.
- 12.17 Le Directeur exécutif du PNUE est chargé globalement, au sein du système des Nations Unies, de diriger la politique de l'environnement; d'évaluer les causes et les conséquences des modifications de l'environnement; de recenser les nouvelles questions et d'organiser au niveau international des mesures de parade efficaces. Il est également chargé de coordonner, au sein du système des Nations Unies, les activités en matière d'environnement et de fournir un appui au Conseil d'administration.
- 12.18 La représentation régionale s'entend du Bureau régional pour l'Amérique du Nord à New York, du Bureau régional pour l'Europe à Genève, du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, du Bureau régional pour l'Asie occidentale à Manama, du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Mexico et du Bureau régional pour l'Afrique à Nairobi. Les Bureaux de New York et de Genève sont en partie financés par le budget ordinaire.
- 12.19 Les bureaux régionaux ont essentiellement pour tâche de promouvoir les objectifs du PNUE et d'assurer la liaison et la coopération avec les autorités gouvernementales, les institutions publiques et privées et diverses associations à tous les niveaux. Ils assurent avec les organismes des Nations Unies, notamment les commissions régionales, la coordination de tous les travaux d'intérêt commun.

- 12.20 En outre, le Bureau régional pour l'Amérique du Nord assure la liaison avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les organismes des Nations Unies ayant leur siège en Amérique du Nord. Il est également chargé des activités d'information et d'animation, en particulier auprès des médias.
- 12.21 Le Bureau régional pour l'Europe assure également la liaison avec le Bureau des Nations Unies à Genève et les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Genève.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.22 Les ressources prévues (3 068 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût des postes nécessaires au niveau de la direction exécutive et de l'administration, à savoir neuf postes d'administrateur et huit postes d'agent local, comme le montre le tableau 12.7 ci-dessus. Il s'agit d'un poste D-2 et de deux postes d'agent des services généraux pour le Bureau de liaison à New York et d'un poste P-5, d'un poste P-4 et de deux postes d'agent des services généraux pour le Bureau de liaison à Genève. Il est proposé de supprimer deux postes locaux de secrétaire. L'augmentation de 101 100 dollars est liée à l'effet combiné de l'application des nouveaux taux de vacance de postes standardisés et de la proposition de suppression de deux postes d'agent local.

Autres dépenses de personnel

- 12.23 Les ressources prévues (montant en valeur constante de 75 400 dollars) se décomposeraient comme suit : i) personnel temporaire non affecté aux réunions (62 500 dollars) et ii) heures supplémentaires pour les Bureaux de New York et de Genève (12 900 dollars).

Voyages

- 12.24 Les ressources prévues (106 900 dollars) concernent la participation du Directeur exécutif et du personnel de son Bureau à des réunions des Nations Unies et à des consultations avec les États Membres et de hauts fonctionnaires de l'ONU (77 400 dollars) et la participation du personnel des Bureaux régionaux pour l'Amérique du Nord (16 200 dollars) et l'Europe (13 300 dollars) à des consultations et aux travaux du Conseil d'administration.

Frais généraux de fonctionnement

- 12.25 Les ressources prévues (33 600 dollars), qui accusent une augmentation de 15 500 dollars, devraient permettre de couvrir le coût des communications des bureaux du PNUE suivants : a) Bureau de New York (14 800 dollars); b) Bureau de liaison de Genève (6 700 dollars); et c) besoins du Bureau du Directeur exécutif en matière de communications (12 100 dollars).

Fournitures et accessoires, et mobilier et matériel

- 12.26 Les ressources prévues (19 000 dollars) concernent les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel suivants : a) fournitures et accessoires pour les Bureaux de New York et de Genève (3 700 dollars); b) besoins du Bureau du Directeur exécutif en matière de fournitures (6 100 dollars); et c) remplacement de la photocopieuse du Bureau du Directeur exécutif (9 200 dollars).

2. Gestion du Fonds pour l'environnement

Tableau 12.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	—	a) Services d'appui à :	—
	4 038,1	5 550,8	i) Des organismes des Nations Unies	6 000,0
			ii) Des activités extrabudgétaires	
	3 823,4	11 205,4	b) Activités de fond :	8 901,0
			Fonds pour l'environnement	
Total	7 861,5	16 756,2		14 901,0

Tableau 12.9

Postes nécessaires

Programme : Gestion du Fonds pour l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	1	2	1	2
P-5	—	—	—	—	2	5	2	5
P-4/3	—	—	—	—	13	27	13	27
P-2/1	—	—	—	—	1	3	1	3
Total	—	—	—	—	18	38	18	38
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	4	4	4	4
Autres classes	—	—	—	—	9	9	9	9
Total	—	—	—	—	13	13	13	13
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	—	—	18	38	18	38
Total	—	—	—	—	18	38	18	38
Total général	—	—	—	—	49	89	49	89^a

^a L'augmentation du nombre de postes s'explique par la réorganisation qui a abouti à transférer certaines fonctions du Bureau du Directeur exécutif, des bureaux régionaux et du programme relatif à l'environnement à la gestion du Fonds.

12.27 Conformément aux dispositions de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, la gestion et l'administration du Fonds pour l'environnement relèvent de la responsabilité du Directeur exécutif, qui agit sous l'autorité et la direction du Conseil d'administration.

3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Tableau 12.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	553,2	618,2	(22,4)	(3,6)	595,8	(0,4)	595,4
Autres dépenses de personnel	5,2	0,6	1,2	200,0	1,8	—	1,8
Consultants et experts	43,4	95,4	—	—	95,4	1,5	96,9
Voyages	121,5	141,2	(8,3)	(5,8)	132,9	2,3	135,2
Services contractuels	50,6	1,7	—	—	1,7	—	1,7
Frais généraux de fonctionnement	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
Mobilier et matériel	10,3	2,7	8,5	314,8	11,2	0,1	11,3
Total	784,2	859,8	(19,7)	(2,2)	840,1	3,5	843,6

Tableau 12.11

Postes nécessaires

Unité administrative : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	3	3	—	—	—	—	3	3

- 12.28 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955, pour rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu. Le fait que l'Assemblée ait continué d'adopter chaque année des résolutions à ce sujet atteste que les États Membres sont préoccupés par l'exposition aux rayonnements ionisants et par ses effets, et que la poursuite par le Comité de la collecte de données ainsi que de leur analyse et de leur interprétation demeure nécessaire.
- 12.29 Le secrétariat du Comité est chargé d'élaborer les documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen à ses sessions. Ces documents, qui traitent de tous les aspects de l'exposition aux rayonnements ionisants et de leurs effets biologiques, sont élaborés par le Secrétaire du Comité avec l'assistance de consultants.
- 12.30 Le secrétariat établit des rapports qu'il présente à l'Assemblée générale sur les sources et les conséquences des rayonnements ionisants sur l'homme et son milieu, en se fondant sur les évaluations les plus récentes établies par le Comité. Les rapports du Comité de 1993, 1994 et de 1996 ont été publiés dans la série des publications des Nations Unies destinées à la vente. Une nouvelle série d'études scientifiques est en cours de préparation; on procède actuellement au rassemblement et à l'évaluation des données préliminaires nécessaires aux documents qui seront établis pendant la période 1997-1999, en vue d'une publication qui devrait intervenir en l'an 2000.
- 12.31 Le rassemblement des données et la préparation des rapports du Comité s'étalent sur des périodes de 4 ou 5 ans. Chaque année, un projet de document est soumis à la session annuelle du Comité, où il sert de base aux discussions techniques. Pendant l'exercice biennal 1998-1999, le secrétariat du Comité continuera à travailler sur les sujets suivants : a) sources d'exposition aux rayonnements ionisants (naturelles et artificielles); b) sources médicales d'exposition aux rayonnements; c) sources professionnelles d'exposition aux rayonnements; d) modèles de comportement de l'environnement et doses de certains radionucléides; e) mutagénèse et réparation de l'ADN; f) effets héréditaires des rayonnements ionisants; g) études épidémiologiques des effets des rayonnements ionisants; h) effets combinés des rayonnements ionisants et d'autres agents; i) Tchernobyl : doses subies et effets.
- 12.32 Le secrétariat du Comité organise les sessions annuelles du Comité et en assure le service.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.33 Les ressources prévues (595 800 dollars) sont destinées à couvrir les besoins du secrétariat en personnel, à savoir un poste D-1 et deux postes d'agent des services généraux. La diminution de 22 400 dollars est due à l'application des nouveaux taux de vacance de postes standardisés.

Autres dépenses de personnel

- 12.34 Le montant prévu (1 800 dollars) correspond aux heures supplémentaires effectuées par le personnel pendant les périodes de pointe de préparation des documents. L'augmentation de 1 200 dollars est prévue compte tenu de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense.

Consultants et experts

- 12.35 Les ressources prévues à cette rubrique (95 400 dollars) correspondent au coût des services de consultants spécialisés aux fins de l'établissement des études et des rapports devant être présentés aux sessions annuelles du Comité et en vue de la publication du rapport du Comité.

Voyages

- 12.36 Les ressources prévues (132 900 dollars) concernent les voyages effectués par le personnel, qui se répartissent comme suit : a) participation des représentants des 21 États Membres aux sessions du Comité (118 400 dollars) et b) participation du Secrétaire du Comité à des réunions scientifiques (14 500 dollars).

Ces ressources accusent une diminution de 8 300 dollars qui tient compte de l'évolution précédemment constatée de ce poste de dépense.

Services contractuels

- 12.37 Le montant prévu (1 700 dollars) est destiné à couvrir le coût de la reliure de publications et journaux scientifiques.

Frais généraux de fonctionnement

- 12.38 Le montant prévu (1 300 dollars) correspond à la partie de l'entretien et de l'appui des infrastructures techniques du réseau local (y compris les serveurs centraux) nécessaires pour appuyer les services de gestion centrale qui incombe au Comité.

Mobilier et matériel

- 12.39 Le montant prévu à cette rubrique (11 200 dollars, qui représente une augmentation de 8 500 dollars) est destiné à couvrir les coûts suivants : a) acquisition de capacités informatiques et d'impression haut de gamme indispensables aux évaluations des données scientifiques et à la préparation des documents, y compris la production prête à la reproduction de tous les matériaux devant servir aux rapports publiés, y compris l'acquisition de nouveaux matériels et logiciels (9 500 dollars) et b) contribution du Comité à l'acquisition de matériels devant servir au réseau local du Bureau des Nations Unies à Vienne (1 700 dollars).

C. Programme de travail

Tableau 12.12

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
1. Gestion et utilisation durables des ressources naturelles	—	1 065,6	356,2	33,4	1 421,8	183,4	1 605,2
2. Production et consommation durables	—	245,9	9,1	3,7	255,0	35,9	290,9
3. Un environnement favorable pour la santé et le bien-être	—	551,3	14,1	2,5	565,4	71,7	637,1
4. Mondialisation et environnement	—	711,3	8,1	1,1	719,4	100,8	820,2
5. Service et appui aux niveaux mondial et régional	—	87,3	—	—	87,3	13,2	100,5
Total	2 846,3^a	2 661,4	387,5	14,5	3 048,9	405,0	3 453,9

Tableau 12.12 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
—	—	a) Services d'appui à :	—
—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
—	62 703,3	b) Activités de fond :	65 816,2
—	—	Fonds généraux d'affectation spéciale	—
—	—	Fonds pour l'environnement	—
—	62 499,3	c) Projets opérationnels :	75 000,0
—	5 000,0	Fonds pour l'environnement	—
—	1 000,0	Réserve du Programme du Fonds pour l'environnement	5 000,0
—	—	Supplément au programme	—
—	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	—
—	550,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à contribuer à la mise en oeuvre d'Action 21 en Europe et à renforcer la coopération européenne en matière d'environnement	550,0
—	600,0	Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à prendre des mesures conformes à Action 21	—
—	379,7	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer la création de centres régionaux au titre de la Convention de Bâle	759,4
—	148,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services de consultants aux pays en développement	—
—	518,3	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à utiliser les systèmes d'information géographique pour la gestion de la recherche agricole	67,9
—	800,0	Fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le réseau de formation écologique supérieur, en Asie et dans le Pacifique	—
—	2 650,0	Fonds d'affectation spéciale visant à renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique en matière d'institutions et de réglementation	500,0
—	166,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités à mener dans les pays en développement pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes voulus	—
—	200,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'organisation d'un atelier sur le transfert de techniques consacré à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal à l'intention des pays francophones d'Afrique	100,0
—	14 000,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUÉ d'exécuter des activités financées au titre du Fonds pour l'environnement mondial	16 000,0
—	5 500,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à permettre au PNUÉ d'exécuter les activités du Fonds multilatéral	6 000,0

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 <i>Dépenses</i>	1996-1997 <i>Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	1998-1999 <i>Montant estimatif</i>
	—	550,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter l'application dans les pays en développement des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	550,0
	—	6 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour la création au Japon d'un centre international des technologies de l'environnement	7 000,0
	—	50,0	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de renforcer et de coordonner la mise en oeuvre du plan d'étude, d'évaluation et de réparation des conséquences des dégâts écologiques résultant du conflit entre le Koweït et l'Iraq	100,0
	—	196,4	Fonds d'affectation spéciale devant permettre de financer l'évaluation de la dégradation des sols au Kenya et d'y réaliser des levés cartographiques	—
	—	550,0	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la coopération et l'assistance techniques dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	—
	—	53,0	Fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir l'innovation et l'excellence en matière de gestion	—
	—	14,6	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement à prendre les mesures voulues pour assurer la protection de la couche d'ozone conformément à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal	—
	—	20,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à fournir des services d'experts au PNUE/GRID	—
	—	380,0	Fonds d'affectation spéciale devant permettre le détachement d'un administrateur principal du PNUE auprès du secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les forêts de la Commission du développement durable	—
	—	2 852,0	Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs et d'administrateurs auxiliaires	2 681,1
	—	26 344,0	Contributions de contrepartie	26 344,0
Total	—	193 724,6		206 468,6
Total 1) et 2)	2 846,3	196 386,0		209 922,5

^a La structure du sous-programme étant réaménagée, les dépenses pour 1994-1995 ne figurent que dans le montant global consacré au programme de travail.

Tableau 12.13

Postes nécessaires
Programme de travail

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>	<i>1996-1997</i>	<i>1998-1999</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	2	2	—	—	10	8	12	10
D-1	—	—	—	—	31	21	31	21
P-5	3	2	—	—	68	41	71	43
P-4/3	7	7	—	—	143	123	150	130
P-2/1	1	1	—	—	60	42	61	43
Total	13	12	—	—	312	235	325	247
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	3	3	3	3
Autres classes	—	—	—	—	108	71	108	71
Total	—	—	—	—	111	74	111	74
Autres catégories								
Agents locaux	8	7	—	—	213	136	221	143
Total	8	7	—	—	213	136	221	143
Total général	21	19	—	—	636	445	657	464

12.40 La Division des programmes est chargée de la coordination générale et de la mise en oeuvre des cinq sous-programmes, à savoir : a) gestion et utilisation durables des ressources naturelles, sous-programme axé sur les ressources en eau douce, les zones côtières et les ressources marines, les ressources biologiques et les ressources en terre; b) production et consommation durables, sous-programme axé sur une production moins polluante, l'impact sur l'environnement de l'utilisation de l'énergie et les schémas de production et de consommation écologiquement viables; c) un environnement favorable pour la santé et le bien-être, sous-programme axé sur la réduction de l'incidence des substances chimiques et déchets toxiques, l'amélioration des pratiques de gestion de l'environnement dans les zones urbaines, et l'atténuation des effets des changements environnementaux et des situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement; d) mondialisation et environnement, sous-programme axé sur le commerce et l'environnement, l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement; et e) service et appui aux niveaux mondial et régional, sous-programme axé sur l'évaluation de l'environnement mondial, l'information nécessaire à la prise de décisions et à la planification des mesures à prendre, les services d'information sur l'environnement, la sensibilisation, l'éducation et l'ouverture en direction des principaux groupes, et l'appui à la coopération régionale et sous-régionale, les ressources pour l'élaboration des politiques et les questions interinstitutions.

12.41 Les activités de chaque sous-programme pour l'exercice 1998-1999 ont été présentées à un niveau d'agrégation élevé, conformément à la décision 19/22 du Conseil d'administration. Si les ressources destinées au programme de travail financées par le Fonds pour l'environnement ont été réparties entre les cinq sous-programmes, les ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale, y compris les postes, sont présentées de manière globale au niveau de l'ensemble du programme de travail (voir tableau 12.13).

Sous-programme 1 Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

Tableau 12.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Montant estimatif
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	1 013,5	372,2	36,7	1 385,7	175,7	1 561,4
Consultants et experts	—	52,1	(37,0)	(71,0)	15,1	3,3	18,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	16,5	—	16,5	3,5	20,0
Fournitures et accessoires	—	—	4,5	—	4,5	0,9	5,4
Total	—	1 065,6	356,2	33,4	1 421,8	183,4	1 605,2

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
Total	—	22 506,1		23 250,0
Total 1) et 2)	—	23 571,7		24 855,2

Tableau 12.15

Postes nécessaires

Sous-programme : Gestion et utilisation durables des ressources naturelles

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	2	2	3	3
D-1	—	—	—	—	7	5	7	5
P-5	2	1	—	—	7	4	9	5
P-4/3	4	4	—	—	20	16	24	20
P-2/1	—	—	—	—	4	—	4	—
Total	7	6	—	—	40	27	47	33
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	—	—	69	37	70	38
Total	1	1	—	—	69	37	70	38
Total général	8	7	—	—	109	64	117	71

- 12.42 L'expansion de l'agriculture, le développement de l'industrie et l'urbanisation aveugle entraînent une augmentation insoutenable à terme de la demande de sols, d'eau et de ressources marines et côtières, qui continue de se traduire par une dégradation et un appauvrissement toujours plus marqués des écosystèmes naturels et de compromettre les systèmes indispensables à la vie civilisée. Il est donc essentiel que la communauté mondiale, pour assurer sa propre survie, son bien-être et le développement socio-économique, veille à une utilisation soutenable à terme des ressources naturelles.
- 12.43 Un appui sera fourni aux programmes de travail des accords internationaux relatifs à l'environnement stratégiquement pertinents, comme par exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et la Convention sur la diversité biologique.
- 12.44 Un important thème de ce sous-programme sera la promotion des évaluations scientifiques, comme par exemple les activités qui feront suite à l'étude de la diversité biologique mondiale, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'*Atlas mondial révisé de la désertification*, l'étude mondiale des eaux douces et l'étude de la pollution due aux activités terrestres, entreprises par le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers. Dans cette optique, le PNUE s'efforcera d'établir des rapports entre les études scientifiques réalisées à l'appui de conventions et d'accords sur l'environnement, afin de mettre en évidence les effets de synergie possibles, mais aussi les lacunes dans les connaissances. En outre, la promotion des travaux de recherche ciblés constituera l'un des éléments fondamentaux de la stratégie qui sera suivie par le PNUE pour faire avancer et diffuser les connaissances en vue de parvenir à un consensus sur les problèmes et les questions liés à l'environnement, en particulier à l'appui des conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la désertification.

- 12.45 L'élaboration d'outils et de directives devant permettre d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles est aussi l'un des grands thèmes du sous-programme. L'action dans ce domaine consistera notamment à appliquer des directives en vue de l'élaboration de stratégies et de plans d'action par les pays à l'appui de la Convention sur la diversité biologique, à mettre à l'essai des instruments économiques devant permettre une gestion rationnelle des ressources en eau douce et des ressources côtières, à améliorer les méthodes d'évaluation de l'incidence des projets de développement sur la diversité biologique, à améliorer dans les pays en développement les méthodes et capacités de comptabilisation des ressources naturelles. L'application de directives techniques internationales pour une biotechnologie sans danger et des essais plus poussés dans ce domaine revêtiront une importance particulière.
- 12.46 À travers ce sous-programme, le PNUE aidera les pays à élaborer des stratégies et plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux dans différents domaines, dont les mers régionales, les bassins fluviaux internationaux, la diversité biologique et la dégradation des sols. Ces activités seront le plus souvent déployées à l'appui des conventions et accords internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents.

Activités

- 12.47 Au cours de l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :
- a) Élaborer et/ou améliorer les évaluations de l'état des ressources en eau douce, des zones côtières et du milieu marin présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques, au moyen d'études mondiales et régionales de trois types : i) études quantitatives et qualitatives des ressources en eau; ii) études de la pollution due aux activités terrestres et de ses effets; iii) établissement de diagnostics de l'état des bassins versants, des écosystèmes côtiers et de la haute mer;
 - b) Assurer un appui à la coopération internationale en vue de l'application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;
 - c) Assurer un appui à l'élaboration et à l'application d'accords internationaux et intergouvernementaux visant à une gestion et à une utilisation écologiquement rationnelles des réseaux hydrographiques internationaux (cours d'eau, lacs et nappes souterraines) et des petits États insulaires en développement;
 - d) Assurer un appui à l'application des conventions et des plans d'action relatifs aux mers régionales;
 - e) Mettre au point et entreprendre des activités visant à développer les capacités et à dégager des consensus aux fins de gestion et d'utilisation écologiquement rationnelles des ressources en eau douce, côtières et marines, y compris élaboration de directives et création d'outils novateurs et présentant un intérêt pratique en vue de la gestion rationnelle de l'environnement; étudier et mettre à l'essai des solutions techniques adaptées permettant d'améliorer la situation ou de résoudre les problèmes liés à la qualité et au volume des ressources en eau douce; appuyer les efforts et initiatives internationaux visant à renforcer les arrangements pratiques, juridiques et institutionnels pour une gestion et une exploitation écologiquement rationnelles des ressources en eau douce et des ressources côtières et marines;
 - f) Assurer un appui aux fins d'application d'initiatives régionales et mondiales spéciales concernant les eaux, y compris l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, et aux activités de la Commission du développement durable et du Comité des ressources naturelles, de la Sous-Commission des océans du Comité administratif de coordination (CAC), du Groupe intersecrétariats des ressources en eau du CAC, du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers, du Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau, et de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens;
 - g) Fournir un appui en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Convention sur la diversité biologique et de la mise en oeuvre des mesures et activités qui y sont prévues ainsi que de celles que prévoient d'autres instruments juridiques pertinents et la partie du programme Action 21 concernant la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique;

- h) Favoriser l'étude et la surveillance de la diversité biologique et les recherches s'y rapportant;
- i) Favoriser une gestion viable de la diversité biologique;
- j) Mettre au point des mesures, des outils et des politiques économiques propres à assurer une gestion viable de la diversité biologique;
- k) Faciliter l'accès aux techniques écologiquement rationnelles de préservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ainsi que leur transfert et la coopération nécessaire à leur mise au point;
- l) Favoriser le développement des capacités, y compris la valorisation des ressources humaines ainsi que le développement et le renforcement des structures afin de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes et activités prioritaires;
- m) Sensibiliser le grand public et diffuser les informations;
- n) Améliorer les études sur les terres arides et la dégradation des terres aux niveaux mondial, régional et national aux fins d'élaboration de politiques pertinentes;
- o) Faire prendre davantage conscience, au niveau mondial, des problèmes des terres arides et de la désertification;
- p) Favoriser les activités en faveur de la Convention sur la lutte contre la désertification et de l'élaboration de programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, et aider à l'élaboration de projets portant sur la dégradation des terres à présenter au Fonds pour l'environnement mondial en vue de leur financement en mettant l'accent sur les liens qui existent avec d'autres domaines d'activité auxquels s'intéresse le Fonds;
- q) Favoriser les méthodes d'exploitation durables des terres et de gestion viable des ressources naturelles propres à assurer la participation des populations intéressées;
- r) Favoriser l'application de la Convention-cadre sur les changements climatiques au moyen d'activités à effet de catalyseur visant à mettre au point et à exécuter des actions nationales, régionales et internationales d'atténuation des effets des changements climatiques et de l'instabilité du climat ou d'adaptation à ces changements et à cette instabilité, l'accent étant mis sur l'aide aux pays en développement;
- s) Apporter un appui au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en contribuant à des études présentant un intérêt pour l'élaboration de politiques et portant sur l'ensemble des informations dont on aura besoin pour prendre des décisions en vue d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter;
- t) Coordonner le programme mondial sur les incidences du climat et les stratégies d'adaptation; à cet effet, susciter des activités visant à rassembler des informations pouvant présenter un intérêt pour l'élaboration des politiques et portant sur les incidences d'un changement climatique et de la variabilité du climat ainsi que sur les possibilités d'action face à cette évolution;
- u) Contribuer à l'application du chapitre 9 d'Action 21 en coordonnant les études sur les activités entreprises pour trouver une solution aux problèmes de la pollution atmosphérique transfrontière, de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du réchauffement du climat mondial et, le cas échéant, en formulant des suggestions en vue de renforcer des activités d'application, y compris le recensement des activités permettant d'obtenir des résultats sur plusieurs plans (aux niveaux mondial et local, par exemple).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.48 Les ressources prévues (1 385 700 dollars) sont destinées à financer les besoins en personnel du sous-programme qui, suite au réaménagement du programme de travail, comprennent six postes d'administrateur et un poste d'agent local, comme l'indique le tableau 12.15. Il est proposé de supprimer un poste vacant

d'administrateur principal de programme de la classe P-5, qui n'est plus nécessaire. L'augmentation de 372 200 dollars résulte de l'effet conjugué de l'application des nouveaux taux de vacance standard et de la suppression du poste P-5.

Consultants et experts

- 12.49 Un montant de 15 100 dollars est prévu pour des services de consultants en vue d'effectuer, au niveau du sous-programme, des études d'évaluation des indicateurs d'efficacité et des accords régionaux d'exécution. La baisse de 37 000 dollars représente les fonds fournis précédemment pour des réunions de groupes d'experts spéciaux.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 12.50 Un montant de 21 000 dollars est prévu pour les communications (16 500 dollars) et les fournitures (4 500 dollars).

Sous-programme 2 Production et consommation durables

Tableau 12.16 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	—	232,9	4,3	1,8	237,2	32,0	269,2
Consultants et experts	—	13,0	—	—	13,0	2,9	15,9
Frais généraux de fonctionnement	—	—	3,6	—	3,6	0,8	4,4
Fournitures et accessoires	—	—	1,2	—	1,2	0,2	1,4
Total	—	245,9	9,1	3,7	255,0	35,9	290,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999 Montant estimatif</i>
	—	7 105,8	c) Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	7 575,0
Total	—	7 105,8		7 575,0
Total 1) et 2)	—	7 351,7		7 865,9

Tableau 12.17

Postes nécessaires
Sous-programme : Production et consommation durables

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	3	1	3	1
P-5	—	—	—	—	6	1	6	1
P-4/3	1	1	—	—	9	5	10	6
P-2/1	—	—	—	—	5	3	5	3
Total	1	1	—	—	24	11	25	12
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	32	12	32	12
Total	—	—	—	—	32	12	32	12
Autres catégories								
Agents locaux	1	1	—	—	—	—	1	1
Total	1	1	—	—	—	—	1	1
Total général	2	2	—	—	56	23	58	25

- 12.51 L'utilisation de techniques inadéquates et la généralisation de modes de production et de consommation non viables entraînent la production d'importantes quantités de déchets ainsi que la pollution de l'atmosphère et des eaux, et ne permettent pas d'utiliser efficacement les ressources naturelles, notamment les ressources énergétiques et l'eau. Comme la population mondiale ne cesse d'augmenter et que les ressources sont exploitées au-delà des possibilités de la planète, les sociétés, et en particulier les sociétés d'abondance, doivent s'efforcer de rationaliser leurs modes de consommation et de s'orienter vers l'adoption de techniques moins polluantes et présentant moins de risques, qui permettent une utilisation efficace de l'énergie et de l'eau et un moindre recours aux substances toxiques.
- 12.52 Le présent sous-programme portera sur deux domaines précis : les modes viables de production et de consommation et l'atténuation des incidences écologiques de la consommation d'énergie. Comme le précédent sous-programme, il consistera en la réalisation d'un certain nombre d'activités d'appui aux conventions internationales.
- 12.53 En insistant sur des modes de production et de consommation moins polluants, on complète les travaux entrepris au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. À cet effet, les activités seront entreprises en étroite collaboration avec les gouvernements, les industries privées, les associations et les organisations non gouvernementales du monde entier. Il s'agira principalement d'assurer un appui aux centres nationaux, sous-régionaux et régionaux d'étude de modes de production moins polluants.

- 12.54 Outre l'élaboration de politiques énergétiques viables, le sous-programme mettra l'accent sur l'élément «énergie» aux fins d'appui à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par le biais de l'élaboration et de la mise en oeuvre de projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial ayant pour objet d'atténuer ou d'éliminer les incidences néfastes des changements climatiques.

Activités

- 12.55 Au cours de l'exercice biennal, les activités suivantes seront entreprises :
- a) Définir et élaborer des politiques industrielles viables à l'intention des gouvernements et des stratégies ayant pour objet d'accroître la productivité des ressources et de prévenir la pollution;
 - b) Fournir des informations sur les techniques et procédés de production moins polluants ainsi que sur les méthodes et moyens de gestion sans danger pour le milieu;
 - c) Mettre au point de nouveaux systèmes et moyens de gestion de l'environnement, et en encourager l'utilisation, et favoriser le sens des responsabilités dans le monde des affaires et le secteur industriel (y compris dans les secteurs de l'extraction et de la fabrication ainsi que dans certains secteurs des services tels que le tourisme);
 - d) Assurer un appui aux centres nationaux, sous-régionaux et régionaux s'intéressant aux modes de production moins polluants et favoriser lesdits centres;
 - e) Aider au développement des moyens nationaux et locaux permettant de prévenir les accidents technologiques et d'y faire face;
 - f) Assurer un appui institutionnel au titre de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
 - g) Assurer un appui au titre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;
 - h) Favoriser l'adoption de modes de consommation viables;
 - i) Élaborer, rassembler et, le cas échéant, diffuser des renseignements sur les politiques et stratégies énergétiques viables ainsi que sur les incidences sur l'environnement des techniques énergétiques, y compris la production, la consommation et le transport de l'énergie;
 - j) Favoriser le consensus entre les producteurs et les consommateurs d'énergie et les gouvernements qui en réglementent la production et la consommation aux niveaux mondial et régional sur les techniques et politiques énergétiques viables;
 - k) Aider à formuler des projets, en vue de leur financement par le Fonds pour l'environnement mondial, ayant pour objet de lever les obstacles qui s'opposent à l'adoption des techniques permettant d'exploiter les énergies renouvelables ainsi que l'adoption de mesures tendant à accroître le rendement énergétique dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;
 - l) Recenser les cas, y compris les activités conjointes, où il est possible de recourir à des techniques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de divers secteurs industriels dans les pays en développement et dans les pays à économie de transition.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 12.56 Les ressources prévues (237 200 dollars) sont destinées à financer les besoins en personnel du sous-programme qui, suite au réaménagement du programme de travail, comprennent un poste P-4 et un poste d'agent local. Elles accusent une augmentation de 4 300 dollars due à l'application des nouveaux taux de vacance standard.

Consultants et experts

12.57 Un montant de 13 000 dollars est prévu pour les services de consultants en vue d'effectuer une évaluation des indicateurs d'efficacité et des arrangements régionaux en matière d'exécution.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

12.58 Le montant prévu (4 800 dollars) est destiné à financer les communications (3 600 dollars) ainsi que les fournitures et accessoires (1 200 dollars).

**Sous-programme 3
Un environnement plus favorable à la santé
et au bien-être des personnes**

Tableau 12.18

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	—	539,4	8,1	1,5	547,5	68,0	615,5
Consultants et experts	—	11,9	—	—	11,9	2,5	14,4
Frais généraux de fonctionnement	—	—	4,8	—	4,8	1,0	5,8
Fournitures et accessoires	—	—	1,2	—	1,2	0,2	1,4
Total	—	551,3	14,1	2,5	565,4	71,7	637,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999
				Montant estimatif
	—	7 734,0	Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	10 050,0
Total	—	7 734,0		10 050,0
Total 1) et 2)	—	8 285,3		10 687,1

Tableau 12.19

Postes nécessaires

Sous-programme : Un environnement plus favorable à la santé et au bien-être des personnes

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires		Total		
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	1	—	2	1
D-1	—	—	—	—	3	1	3	1
P-5	1	1	—	—	7	1	8	2
P-4/3	—	—	—	—	10	6	10	6
P-2/1	—	—	—	—	4	—	4	—
Total	2	2	—	—	25	8	27	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	—	—	—	—	20	7	20	7
Total	—	—	—	—	21	8	21	8
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	—	—	4	2	4	2
Total	—	—	—	—	4	2	4	2
Total général	2	2	—	—	50	18	52	20

- 12.59 Les modifications de l'environnement et le comportement des hommes entraînent une multiplication des produits chimiques dangereux et des déchets toxiques dans l'environnement, une dégradation des conditions de vie dans les villes et un risque accru de maladies d'origine hydrique et autres maladies liées à l'environnement. Ces changements retentissent sur la productivité économique, la santé publique et le bien-être des personnes, notamment en aggravant les conséquences des catastrophes naturelles pour les groupes défavorisés. La relation entre dégradation et pollution de l'environnement, d'une part, et santé et bien-être des personnes, d'autre part, doit continuer à être étudiée en profondeur, et les mesures de prévention doivent être renforcées pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs.
- 12.60 Les activités prévues dans le sous-programme 3 seront axées sur la santé et le bien-être des personnes et auront principalement pour objectif de préserver l'environnement humain des dangers que représentent les produits chimiques toxiques, des nouveaux dangers qui pèsent sur la santé des personnes et des accidents et situations d'urgence écologique naturels ou d'origine humaine. Les activités prévues au titre de ce sous-programme seront par nature étroitement liées aux activités du sous-programme précédent. Le sous-programme 3 comportera des éléments d'évaluation de la dégradation de l'environnement due aux produits chimiques, de la dégradation constante de l'environnement, des situations d'urgence écologique et des nouveaux risques pour la santé liés à l'environnement.
- 12.61 La priorité sera donnée aux activités d'appui à la négociation et à l'application d'un instrument international juridiquement contraignant relatif à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable aux produits chimiques dangereux faisant l'objet d'un commerce international, ainsi qu'au suivi des recommandations formulées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique concernant les

différentes solutions juridiques pouvant être envisagées pour régler le problème des polluants organiques persistants.

- 12.62 On continuera d'appliquer des stratégies novatrices en vue d'améliorer la planification et la gestion écologique des villes, dans le cadre du programme Cités viables d'Habitat et du PNUE, y compris le transfert de techniques écologiquement rationnelles d'élimination des eaux usées, de gestion des déchets solides et de gestion des ressources en eau douce.
- 12.63 Une attention plus grande sera portée aux nouveaux risques pour la santé liés à l'environnement, comme par exemple les déséquilibres endocriniens et la prolifération de micro-organismes dans les eaux douces due à une plus grande résistance aux produits chimiques.
- 12.64 Dans le domaine des situations d'urgence écologique, on continuera d'élaborer et de promouvoir des mécanismes non judiciaires novateurs permettant d'éviter ou de résoudre les différends liés à des problèmes d'environnement, en particulier les différends portant sur les ressources transfrontières. Parallèlement, on continuera de mettre au point et de renforcer les moyens de faire face aux risques et aux urgences écologiques, en collaboration avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat.

Activités

- 12.65 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :
- a) Appuyer le secrétariat de la Convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières;
 - b) Élaborer un instrument ou autre mécanisme juridiquement contraignant visant à réduire et éliminer les rejets de polluants organiques persistants;
 - c) Agir en faveur de l'échange mondial d'informations sur les produits chimiques et les déchets dangereux;
 - d) Renforcer les moyens dont disposent les pays pour utiliser les produits chimiques de façon rationnelle et protéger la santé des personnes et l'environnement contre les problèmes dus aux produits chimiques;
 - e) Promouvoir des stratégies d'hygiène du milieu propres à atténuer les effets de la dégradation de l'environnement et de la pollution sur la santé et le bien-être des personnes;
 - f) Promouvoir des stratégies novatrices d'amélioration de la gestion et de la planification de l'environnement urbain, au moyen du programme Cités viables et de l'application d'Action 21 au niveau local;
 - g) Améliorer l'accès à l'information sur les techniques sans danger pour l'environnement, grâce au Centre international des écotechnologies;
 - h) Développer la coopération, les partenariats techniques et le transfert de technologie par l'intermédiaire du Centre international des écotechnologies;
 - i) Former des personnes et renforcer les capacités institutionnelles par l'intermédiaire du Centre international des écotechnologies;
 - j) Offrir aux décideurs un meilleur accès à des informations faisant autorité sur les questions de santé et les problèmes écologiques qui se font jour et démontrer l'efficacité des mesures d'ordre pratique visant à réduire le plus possible les risques sanitaires liés aux projets de développement;
 - k) Améliorer les mesures prises pour faire face aux menaces et aux situations d'urgence écologiques et mettre au point des stratégies permettant d'atténuer les incidences écologiques des mouvements de réfugiés, en agissant sur les causes des migrations forcées;
 - l) Poursuivre la mise au point de mécanismes non judiciaires permettant d'éviter et de régler les différends portant sur l'environnement; élaborer et mettre en oeuvre des plans directeurs nationaux et sous-régionaux mettant l'accent sur la gestion intégrée des écosystèmes dans certaines écorégions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe orientale, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ressources demandées (aux taux courants)

Postes

- 12.66 Le montant demandé, soit 547 500 dollars, doit permettre de couvrir les besoins du sous-programme en personnel, à savoir un poste D-2 et un poste P-5. L'augmentation de 8 100 dollars est due à l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes.

Consultants et experts

- 12.67 Le montant demandé, soit 11 900 dollars, doit permettre de financer les services de consultants qui seront chargés d'évaluer au niveau du sous-programme les indicateurs de résultats et les arrangements régionaux relatifs à l'exécution.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 12.68 Le montant demandé, soit 6 000 dollars, serait réparti comme suit : 4 800 dollars pour les communications et 1 200 dollars pour les fournitures et accessoires.

**Sous-programme 4
Mondialisation et environnement**

Tableau 12.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Programme</i>	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Crédits ouverts</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>1998-1999 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	—	689,2	(11,3)	(1,6)	677,9	92,4	770,3
Consultants et experts	—	16,6	—	—	16,6	3,6	20,2
Voyages	—	5,5	—	—	5,5	0,5	6,0
Frais généraux de fonctionnement	—	—	14,4	—	14,4	3,2	17,6
Fournitures et accessoires	—	—	5,0	—	5,0	1,1	6,1
Total	—	711,3	8,1	1,1	719,4	100,8	820,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1994-1995 Dépenses</i>	<i>1996-1997 Montant estimatif</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1998-1999</i>
				<i>Montant estimatif</i>
	—	5 048,3	Projets opérationnels : Fonds pour l'environnement	6 375,0
Total	—	5 048,3		6 375,0
Total 1) et 2)	—	5 759,6		7 195,2

Tableau 12.21

Postes nécessaires
Sous-programme : Mondialisation et environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	1	—	1	—
D-1	—	—	—	—	5	3	5	3
P-5	—	—	—	—	9	1	9	1
P-4/3	2	2	—	—	9	5	11	7
P-2/1	1	1	—	—	6	1	7	2
Total	3	3	—	—	30	10	33	13
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	2	1	2	1
Total	—	—	—	—	2	1	2	1
Autres catégories								
Agents locaux	6	5	—	—	17	9	23	14
Total	6	5	—	—	17	9	23	14
Total général	9	8	—	—	49	20	58	28

- 12.69 Le sous-programme sera axé sur trois grandes questions thématiques concernant l'environnement mondial : le commerce et l'environnement, l'économie de l'environnement et le droit de l'environnement.
- 12.70 En ce qui concerne le commerce et l'environnement, en collaboration étroite avec la CNUCED, on insistera sur les trois objectifs suivants : renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition afin qu'ils puissent évaluer les politiques économiques internationales d'un point de vue environnemental; amélioration des méthodes d'analyse de la rentabilité des politiques environnementales; et promotion du dialogue sur les rapports entre les législations internationales, régionales et nationales et les accords commerciaux internationaux et régionaux.
- 12.71 En ce qui concerne l'économie de l'environnement, on accordera une attention particulière à l'élaboration, l'amélioration, l'expérimentation et l'application de moyens et d'instruments permettant d'intégrer les considérations environnementales au développement économique et social. L'accent sera mis en particulier sur des méthodologies améliorées pour les études d'impact sur l'environnement ainsi que pour la comptabilisation et l'estimation de la valeur des ressources naturelles.
- 12.72 Au titre du sous-programme 4, la priorité sera accordée à l'appui nécessaire à l'élaboration de législations internationales, régionales, sous-régionales et nationales relatives à l'environnement, car il s'agit d'outils essentiels pour qui veut rationaliser la gestion du milieu. Il est essentiel, pour que cette activité puisse être privilégiée, de reconnaître que l'efficacité et l'efficience des systèmes juridiques et institutionnels doivent être accrues si l'on veut que les politiques de développement tiennent davantage compte de l'environnement. Les travaux qui seront menés au titre de l'élément du sous-programme concernant les moyens et les instruments de gestion du milieu et d'élaboration de législations environnementales auront d'étroits rapports avec les activités qui seront entreprises au titre des sous-programmes 1, 2 et 3, notamment

celles qui concernent l'intégration desdits moyens et instruments aux stratégies et plans d'action internationaux, régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux concernant l'environnement.

Activités

12.73 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :

- a) Étudier les rapports entre l'environnement et les politiques et accords commerciaux;
- b) Contribuer à l'élaboration de moyens efficaces pour créer une synergie entre les politiques commerciales et les politiques environnementales;
- c) Renforcer les capacités d'intervention politique et de participation;
- d) Définir, élaborer et promouvoir des moyens permettant de développer le sens des responsabilités du secteur financier en matière d'environnement et de l'amener à investir dans le développement durable;
- e) Généraliser le recours aux études d'impact sur l'environnement et leur application;
- f) Favoriser l'emploi et l'application d'instruments économiques;
- g) Favoriser l'emploi et l'application de méthodes d'évaluation de l'environnement et des ressources naturelles;
- h) Favoriser l'application de méthodes comptables à l'environnement et aux ressources naturelles;
- i) Continuer à aider les gouvernements à mettre en oeuvre Action 21, en développant les régimes juridiques relatifs à l'environnement aux niveaux international et national, compte tenu des priorités définies dans le rapport à mi-parcours sur la mise en oeuvre du Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement pour les années 90 (Programme de Montevideo II);
- j) Favoriser l'évolution du droit international relatif à l'environnement en contribuant à la recherche d'un consensus international et en aidant à développer les mécanismes, instruments ou régimes juridiques;
- k) Poursuivre les efforts que mène le PNUE pour renforcer les capacités juridiques des pays en développement et des pays à économie en transition, lorsqu'ils en font la demande, en les aidant à appliquer les accords internationaux sur l'environnement au niveau national et à développer les législations et les institutions nationales relatives à l'environnement;
- l) Continuer à dispenser une formation théorique et pratique au droit de l'environnement et à diffuser l'information juridique pertinente;
- m) En consultation avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, continuer à fournir des services juridiques généraux au PNUE et à l'Office des Nations Unies à Nairobi;
- n) Par l'intermédiaire du Groupe d'information sur les conventions, appuyer l'application des conventions relatives à l'environnement en fournissant à leurs secrétariats des services d'information et des services médiatiques et en aidant les gouvernements à se doter de moyens accrus pour réaliser des programmes nationaux de vulgarisation.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

12.74 Le montant demandé, soit 677 900 dollars, doit permettre de couvrir les besoins du sous-programme en personnel, à savoir, par suite de la réorganisation du programme de travail, un poste P-2 et cinq postes d'agent local. Il est proposé de supprimer le poste vacant de secrétaire local. La réduction de 11 300 dollars résulte de l'effet conjoint de l'application de nouveaux taux standard de vacances de postes et de la suppression proposée d'un poste d'agent local.

Consultants et experts

- 12.75 Le montant demandé, soit 16 600 dollars, doit permettre de financer les services de consultants qui entreprendront une évaluation des indicateurs de performance au niveau du sous-programme ainsi que des arrangements régionaux d'exécution.

Voyages

- 12.76 Un montant de 5 500 dollars est demandé pour permettre au personnel de participer à des réunions se rapportant à la Conférence des Parties sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

- 12.77 Un montant de 19 400 dollars est demandé pour les communications (14 400 dollars) et pour les fournitures et accessoires (5 000 dollars).

Sous-programme 5 Services et appui aux niveaux mondial et régional

Tableau 12.22

Crédits demandés, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Consultants et experts	—	49,3	—	—	49,3	10,8	60,1
Voyages	—	38,0	—	—	38,0	2,4	40,4
Total	—	87,3	—	—	87,3	13,2	100,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	—	20 105,1	Fonds pour l'environnement	27 750,0
Total	—	20 105,1		27 750,0
Total 1) et 2)	—	20 192,4		27 850,5

Tableau 12.23

Postes nécessaires

Sous-programme : Services et appui aux niveaux mondial et régional

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds pour l'environnement		Total	
	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999	1996-1997	1998-1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	—	—	—	—	1	1	1	1
D-1	—	—	—	—	4	2	4	2
P-5	—	—	—	—	14	9	14	9
P-4/3	—	—	—	—	36	32	36	32
P-2	—	—	—	—	11	8	11	8
Total	—	—	—	—	66	52	66	52
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	6	3	6	3
Total	—	—	—	—	6	3	6	3
Autres catégories								
Agents locaux	—	—	—	—	75	40	75	40
Total	—	—	—	—	75	40	75	40
Total général	—	—	—	—	147	95	147	95

- 12.78 Ce sous-programme sera axé sur le contrôle de la mise en oeuvre du programme dans les trois domaines fonctionnels que sont l'évaluation, les principes directeurs et l'exécution au niveau régional.
- 12.79 En matière d'évaluation, le PNUE poursuivra ses travaux sur l'état de l'environnement mondial et lancera des mises en garde lorsque des menaces pèseront sur le milieu, grâce notamment à l'établissement d'études sur l'état de l'environnement mondial et régional. Un appui sera également assuré pour améliorer l'évaluation au niveau sectoriel au titre des trois premiers sous-programmes. Parallèlement, les évaluations sectorielles de portée mondiale, régionale, sous-régionale et nationale, qui seront entreprises au titre des sous-programmes 1 à 3, seront incorporées aux études de l'environnement mondiales et régionales entreprises au titre du sous-programme 5.
- 12.80 Pour pouvoir mener à bien les évaluations prévues par le présent sous-programme, la priorité sera accordée au renforcement des moyens institutionnels nationaux et internationaux existant dans le domaine du traitement et de l'échange de l'information. Cela aura en outre pour effet de renforcer les capacités des pays en développement, qui pourront ainsi prendre des décisions en connaissance de cause en matière de gestion et d'utilisation durables de leurs ressources naturelles. Grâce à l'amélioration des communications et à la constitution de réseaux, les gouvernements, les organisations internationales et d'autres institutions bénéficieront également d'un plus large accès aux sources de données et d'information du PNUE, qui sont uniques.
- 12.81 Au titre du présent sous-programme, on favorisera des recherches scientifiques ciblées propres à assurer une amélioration en matière de prise de décisions et de gestion de l'environnement. On cherchera tout particulièrement à cibler la recherche scientifique sur les besoins et priorités énoncés dans les accords internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies

sur les changements climatiques ainsi que dans les conclusions des travaux d'évaluation d'ensemble entrepris par le PNUE.

- 12.82 C'est également au titre du présent sous-programme que le PNUE mène ses activités de contrôle des politiques. À cet égard, ses objectifs sont les suivants : a) mettre au point des recommandations de politique générale et des mesures permettant de faire face aux principaux phénomènes écologiques ainsi qu'aux nouvelles questions d'environnement; b) favoriser la collaboration entre les secrétariats des conventions internationales et régionales portant sur l'environnement et les accords connexes; c) élaborer et favoriser une politique portant sur les femmes et l'environnement; et d) favoriser et assurer la coordination dans le domaine de l'environnement au niveau des politiques.
- 12.83 La mise en oeuvre d'ensemble du programme pour l'environnement interviendra notamment par le biais de l'exécution d'un nombre important d'activités au niveau régional prévues par le présent sous-programme. Les travaux de portée mondiale du PNUE donneront lieu à des activités régionales spécifiques bénéficiant d'un important appui de ses six bureaux régionaux. En outre, grâce au sous-programme 5, une attention particulière sera accordée à l'évaluation des priorités et besoins propres aux régions, lesquels seront pris en compte lors de la formulation des stratégies régionales ayant pour objet l'exécution du programme pour l'environnement.

Activités

- 12.84 Durant l'exercice biennal, on s'emploiera à :
- a) Favoriser la mise en place de cadres régionaux et sous-régionaux de coopération et leur assurer un appui;
 - b) Fournir des services consultatifs aux gouvernements;
 - c) Procéder périodiquement à des études scientifiques sur l'environnement présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques (Groupe de l'État de l'environnement);
 - d) Coordonner les travaux d'établissement du deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial en recourant à un réseau mondial de centres collaborant à l'évaluation; à quatre groupes de travail s'intéressant aux données, aux modèles, aux indicateurs, aux scénarios et aux politiques; et à une collaboration avec la communauté scientifique et le Plan Vigie à l'échelle du système des Nations Unies. Le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial est le point de convergence d'un processus mondial visant à assurer une très large participation aux études;
 - e) Assurer le fonctionnement d'un réseau mondial de centres coopérants qui produisent des évaluations et des orientations à l'intention des colloques régionaux et mondiaux sur l'environnement; fournir un cadre propice à la coopération entre les donateurs s'intéressant au renforcement des capacités dans les pays en développement aux fins d'évaluations et de prévisions utiles à l'élaboration des politiques; contribuer à l'établissement du Rapport sur les ressources mondiales, à l'élaboration d'indicateurs et à l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement; entretenir une collaboration efficace avec l'European Information Network, les Services d'information sur l'environnement et les programmes des bureaux régionaux;
 - f) Contribuer à l'établissement du Rapport sur les ressources mondiales, en collaboration avec l'Institut des ressources mondiales, le PNUD et la Banque mondiale, et du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, qui sont publiés une année sur deux, en alternance; contribuer aux efforts menés aux niveaux mondial, régional et national pour mettre au point et rendre opérationnels des indicateurs du développement durable, notamment le travail du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat et des travaux menés conjointement par la Banque mondiale, la FAO, le PNUE et le PNUD concernant les indicateurs de la qualité des sols, etc.;
 - g) Favoriser les recherches scientifiques ciblées sur des domaines de l'environnement essentiels afin de combler les lacunes;

- h) Élaborer des accords de coopération et concevoir, appuyer et gérer des mécanismes pour la constitution de réseaux complémentaires d'information sur l'environnement et les ressources naturelles en vue de constituer des bases de données géoréférencées, bibliographiques et institutionnelles et de mettre au point des méthodes d'échange et de transfert de données relatives à l'étude et à la gestion du milieu;
- i) Évaluer les besoins en ce qui concerne le développement et l'amélioration des moyens de gestion des données et des informations sur l'environnement d'établissements et de programmes appropriés qui collaborent à la structure d'évaluation conjointe du PNUE;
- j) Service d'accès libre à l'information sur l'environnement : conception, mise en oeuvre et fonctionnement d'un système coordonné pour l'échange d'informations sur l'environnement du PNUE;
- k) Système international d'information sur l'environnement (INFOTERRA). Service mondial d'échange d'informations sur l'environnement : il s'agit de fournir des services d'appui technique au secrétariat pour coordonner les réseaux nationaux d'organismes d'information;
- l) Base de données sur les ressources mondiales (GRID). Réseau mondial de centres de références géographiques : il s'agit de fournir des services d'appui technique au secrétariat de façon à coordonner les réseaux d'informations et de données des organismes pertinents;
- m) Services de communications mondiales (UNEPNET/Mercure);
- n) Constituer un organe faisant fonction de secrétariat qui serait cofinancé par le PNUE et un ou plusieurs pays donateurs;
- o) Mettre en place et gérer un système d'échange d'informations opérationnel coordonné qui opérera au sein du PNUE et de son réseau d'institutions partenaires, mais aussi à l'extérieur;
- p) Coordonner les opérations de télécommunications par satellite Mercure par l'intermédiaire de l'organisme suisse de télécommunications;
- q) Mettre en oeuvre des techniques de localisation de l'information répondant aux normes industrielles; et entreprendre des activités faisant appel au système Mercure en collaboration avec des institutions externes;
- r) Encourager et soutenir la participation des populations à la gestion de l'environnement grâce à l'échange d'informations et à une meilleure compréhension des problèmes écologiques;
- s) Développer l'information du public et les communications;
- t) Répondre aux besoins d'information institutionnelle (besoins internes);
- u) Élaborer, diffuser et promouvoir des recommandations et des interventions politiques;
- v) Mener des activités d'échange d'informations et de renforcement institutionnel pour une politique efficace en matière d'environnement;
- w) Assurer une coordination interne des interventions, promotions et évaluations utiles pour les politiques;
- x) Assurer une coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement, y compris à l'échelon politique; faire en sorte que les aspects écologiques soient pris en compte dans la coordination qu'assurent, à l'échelle du système des Nations Unies, le Comité administratif de coordination (CAC), ses organes subsidiaires (le Comité interorganisations sur le développement durable et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations), les principaux organes intergouvernementaux tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable ainsi que les organes directeurs pertinents; et promouvoir une coopération bilatérale stratégique avec les institutions spécialisées des Nations Unies;
- y) Améliorer la collaboration et l'échange d'informations pour que la dimension écologique soit systématiquement prise en compte dans les activités des institutions financières multilatérales, en particulier par l'intermédiaire du Comité des institutions de développement international pour l'environnement, ainsi qu'au niveau bilatéral;

- z) Coordonner les conventions régionales et internationales dans le domaine de l'environnement;
- aa) Donner des conseils pour permettre au PNUE de mieux tenir compte des besoins des femmes dans ses activités, notamment les activités de formation, les réunions, la mobilisation des ressources, etc.
- bb) Enrichir les programmes et projets du PNUE consacrés à des domaines prioritaires en donnant les conseils et les avis nécessaires et en appliquant les méthodologies voulues pour qu'ils tiennent compte des rôles respectifs des hommes et des femmes;
- cc) Mettre en oeuvre des politiques et stratégies de mobilisation des ressources;
- dd) Développer les moyens internes de mobilisation efficace des ressources;
- ee) Faciliter le renforcement des capacités et les activités de coopération technique dans les pays en développement.

Ressources demandées (aux taux courants)

Consultants et experts

- 12.85 Le montant demandé, soit 49 300 dollars, doit permettre de régler les honoraires des consultants qui entreprendront d'évaluer au niveau du sous-programme les indicateurs de résultat et les arrangements régionaux de diffusion de l'information dans les six bureaux régionaux.

Voyages

- 12.86 Un montant de 38 000 dollars est demandé pour couvrir le coût de la participation aux sessions du Conseil économique et social, aux réunions du Comité du programme et de la coordination et aux réunions interinstitutions.